



DEPARTEMENT DU GARD

Téléphone : 04 66 80 70 87

Télécopie : 04 66 80 25 08

PLU : Révision allégée N°1 et Zonage d'assainissement des eaux pluviales

Bilan de la concertation

La commune de Congénies a débuté la révision allégée de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) ; le conseil municipal a approuvé le projet de révision allégée N° 1 du PLU, Délibération DEL2018_002 du 13 février 2018.

Cette délibération a fait l'objet d'un affichage sur le panneau réglementaire de la mairie le 16 février 2018, suivi d'une publication dans le Réveil du Midi N°2510 du vendredi 02 mars 2018.

Le conseil municipal a approuvé la délibération complémentaire DEL2018_031 du 03 mai 2018, définissant les objectifs poursuivis par la révision allégée n°1 du PLU.

Cette délibération a fait l'objet d'un affichage sur le panneau réglementaire de la mairie le 9 mai 2018.

Deux dossiers et deux registres d'enquête publique ont été mis à la disposition du public aux heures d'ouverture de la mairie : de 8h30 à 12h du lundi au vendredi et le samedi de 10h à 12h.

Publication dans le bulletin municipal de juillet 2018, n°51, annonçant la révision allégée n°1 du PLU, les objectifs poursuivis et la période prévisionnelle de l'enquête publique.

Deux particuliers ont envoyé des courriers en mairie concernant des demandes de changement de zone pour une ouverture à l'urbanisation, courriers insérés dans le dossier d'enquête.

La délibération DEL2018_053 du 17 septembre 2018 dressant le bilan de la concertation et l'arrêt du projet de révision allégée n° 1 du PLU a été approuvée en conseil municipal.

Affichage de la délibération DEL2018_053, sur le panneau réglementaire de la mairie le 21 septembre 2018 pendant au minimum 1 mois.

Approbation en conseil municipal du 21 septembre 2018 du zonage d'assainissement des eaux pluviales de Congénies, délibération DEL2018_054.

Affichage de la délibération DEL2018_054, sur le panneau réglementaire de la mairie le 24 septembre 2018 pendant au minimum 1 mois.

Congénies, le 22 octobre 2018

Michel FEBRER,
Le Maire

